

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre courriel. Voici notre réponse :

« Les affaires de Hong Kong relèvent entièrement des affaires intérieures de la Chine, sur lesquelles aucun commentaire injustifié de l'extérieur n'est toléré.

Depuis juin l'an dernier, des manifestants radicaux ont délibérément fomenté à Hong Kong des incidents violents tels que des actes de brutalité, de destruction et de pillage et des incendies volontaires. Ce sont des actes de violence terroristes qui ont considérablement perturbé l'ordre social et l'économie à Hong Kong et qui bafouaient la primauté du droit dans cette région.

Pour remédier à cette grave situation et assurer la sécurité nationale à Hong Kong, le gouvernement central a le pouvoir et le devoir de colmater les lacunes et de renforcer les maillons faibles. Le comité permanent de l'Assemblée nationale populaire a promulgué une loi sur la sécurité nationale dans la Région administrative spéciale de Hong Kong pour sévir contre les quelques personnes dont les comportements criminels et illégaux mettent en péril la sécurité de l'État. La loi renforce les garanties juridiques et institutionnelles qui protègent la souveraineté et la sécurité du pays ainsi que ses intérêts en matière de développement, favorise la prospérité et la stabilité de Hong Kong, et permet la continuité du principe « un pays, deux systèmes ». La loi protégera aussi les droits juridiques concernant les libertés des habitants de Hong Kong, ainsi que les droits et intérêts légitimes des investisseurs à Hong Kong provenant de divers pays étrangers comme le Canada. Depuis que la loi a été mise en application, 80 % des Hongkongais sont d'avis que leur région est plus sûre et plus stable. Par ailleurs, Hong Kong s'est de nouveau classée au premier rang des pays qui jouissent de la plus grande liberté économique dans le rapport récemment publié par l'Institut Fraser.

Nous recommandons vivement au Canada de considérer la loi d'une façon objective et de cesser toute forme d'ingérence dans les affaires internes de la Chine, y compris les affaires de Hong Kong. »

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Embassy of the People's Republic of China in Canada

515 St Patrick Street, Ottawa Ontario K1N

5H3 Tel : 613-7890058

Fax : 613-7891412

[Http://ca.china-embassy.org/eng/](http://ca.china-embassy.org/eng/)

[Follow us on](#)

[twitter@ChinaEmbOttawa](#)

Monsieur l'Ambassadeur,

Le [Comité spécial sur les relations sino-canadiennes de la Chambre des communes du Canada](#) souhaite inviter Son Excellence monsieur Cong Peiwu à comparaître **par vidéoconférence le lundi 26 octobre 2020, de 11 h à 13 h (HNE)**.

En plus du point de vue de Son Excellence sur les relations entre le Canada et la Chine, le Comité aimerait connaître l'opinion de Son Excellence sur la situation à Hong Kong.

Je vous saurais gré de bien vouloir confirmer la présence de Son Excellence **d'ici le mercredi 21 octobre 2020 à 10 h (HNE)**.

Les témoins appelés à comparaître devant un comité de la Chambre des communes trouveront de plus amples renseignements [en consultant notre site Web](#).

N'hésitez pas à communiquer directement avec moi pour obtenir plus d'information.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à l'invitation du Comité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.



Marie-France Lafleur

Procedural Clerk / Greffière à la procédure

Committees and Legislative Directorate / Direction des comités et services législatifs

Special Committee on Canada-China Relations / Comité spécial sur les relations sino-canadiennes

House of Commons / Chambre des communes

131 Queen Street, 6-32 / 131, rue Queen, 6-32

CACN.CMT@parl.gc.ca

Tel. / Tél. : 613-992-4111

Latest Committee tweets at [#CACN](#) / Derniers gazouillis du Comité au [#CACN](#)

[Follow us](#) / [Suivez-nous](#)

